



CONFITEA VI
4 décembre 2009
Original anglais

Exploiter le pouvoir et le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes pour un avenir viable

Cadre d'action de Belém

Préambule

1. Nous, les 156 États membres de l'UNESCO et les représentants des organisations de la société civile, des partenaires sociaux, des organisations du système des Nations Unies, des institutions intergouvernementales et du secteur privé, nous sommes réunis à Belém do Pará (Brésil) en décembre 2009 pour participer à la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) en vue de prendre acte des progrès accomplis en matière d'apprentissage et d'éducation des adultes depuis CONFINTEA V. L'éducation des adultes est reconnue comme un élément essentiel du droit à l'éducation et nous devons définir une nouvelle orientation urgente de notre action qui donne à tous les jeunes et tous les adultes la possibilité d'exercer ce droit.

2. Nous réaffirmons le rôle fondamental de l'apprentissage et de l'éducation des adultes tel qu'énoncé lors des cinq Conférences internationales de l'éducation des adultes (CONFINTEA I à V) tenues depuis 1949, et nous engageons unanimement à faire avancer, dans un sentiment d'urgence et à un rythme accéléré, le programme d'apprentissage et d'éducation des adultes.

3. Nous souscrivons à la définition de l'éducation des adultes spécifiée pour la première fois dans la *Recommandation de Nairobi sur le développement de l'éducation des adultes* de 1976, et développée plus avant par la *Déclaration de Hambourg* de 1997, selon laquelle l'éducation des adultes « désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société ».

4. Nous affirmons que l'alphabétisation est le fondement le plus important sur lequel s'édifie l'apprentissage global, inclusif et intégré tout au long et dans tous les aspects de la vie, pour tous les jeunes et tous les adultes. Face à l'ampleur du défi mondial que représente l'alphabétisation, nous estimons vital de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les objectifs et les priorités de l'alphabétisation des adultes, tels qu'énoncés dans l'Éducation pour tous (EPT), la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) et l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), soient réalisés par tous les moyens possibles.

5. L'éducation des jeunes et des adultes donne aux personnes, surtout aux femmes, les moyens de faire face à des crises multiples d'ordre social, économique et politique ainsi qu'au changement climatique. Nous reconnaissons donc le rôle crucial que jouent l'apprentissage et l'éducation des adultes pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de l'Éducation pour tous (EPT) et du programme des Nations Unies visant le développement durable – humain, social, économique, culturel et environnemental, y compris l'égalité entre hommes et femmes (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Programme d'action de Beijing).

6. C'est pourquoi nous adoptons le présent **Cadre d'action de Belém** afin qu'il nous guide dans nos efforts pour exploiter le pouvoir et le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes au service d'un avenir viable pour tous.

Vers l'apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie joue un rôle critique

7. Face aux enjeux et aux défis mondiaux de l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie, « du berceau au tombeau », est une philosophie, un cadre de pensée et un principe d'organisation de toutes les formes d'éducation, basé sur des valeurs humanistes et démocratiques d'inclusion et d'émancipation ; il a un caractère global et fait partie intégrante de la vision d'une société fondée sur le savoir. Nous réaffirmons les quatre piliers de l'apprentissage tels que recommandés par la

Commission internationale de l'éducation pour le XXI^e siècle – apprendre à savoir, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble.

8. Nous savons que l'apprentissage et l'éducation des adultes constituent une composante importante du processus d'apprentissage tout au long de la vie, continuum allant des méthodes d'apprentissage formelles et non formelles jusqu'aux méthodes informelles.

L'apprentissage et l'éducation des adultes répondent aux besoins des jeunes, des adultes et des personnes âgées.

L'apprentissage et l'éducation des adultes englobent des contenus très divers – enseignement général, professionnel, alphabétisation et éducation familiales, civisme, et nombre d'autres domaines, selon un ordre de priorité qui est fonction des besoins spécifiques de chaque pays considéré.

9. Nous sommes convaincus et motivés par le rôle crucial que joue l'apprentissage tout au long de la vie pour faire face aux enjeux et défis planétaires et éducatifs. Nous sommes en outre convaincus que l'apprentissage et l'éducation des adultes peuvent apporter à chacun les connaissances, les capacités, les qualifications, les compétences et les valeurs qui lui sont nécessaires pour exercer et défendre ses droits et prendre sa destinée en mains. Ils sont indispensables aussi pour parvenir à l'équité et à l'inclusion, aider à faire reculer la pauvreté et bâtir des sociétés de savoirs, équitables, tolérantes et viables.

RECOMMANDATIONS

10. Prenant acte de ce que nous avons accompli et des progrès réalisés depuis CONFINTEA V, nous sommes conscients néanmoins des difficultés auxquelles nous continuons de nous heurter, et, reconnaissant que le plein exercice par les adultes et les jeunes de leur droit à l'éducation est subordonné à des considérations concernant les politiques, la gouvernance, le financement, la participation, l'inclusion, l'équité et la qualité, telles qu'elles sont exposées dans l'**État des lieux** figurant en annexe, nous sommes déterminés à donner effet aux recommandations ci-après. Les difficultés particulières auxquelles se heurte l'alphabétisation nous portent à donner la première place aux recommandations concernant l'alphabétisation des adultes.

Alphabétisation des adultes

11. La maîtrise de la lecture et de l'écriture est le fondement indispensable qui permet aux jeunes et aux adultes de tirer parti des possibilités d'apprentissage à toutes les étapes de ce système continu. Le droit à l'alphabétisation est inhérent au droit à l'éducation. C'est une condition *sine qua non* du développement des moyens personnels, sociaux, économiques et politiques de chacun. L'alphabétisation est un moyen essentiel pour développer des compétences face aux défis et aux complexités changeants de la vie, de la culture, de l'économie et de la société.

Étant donné la persistance et l'ampleur du défi que représente l'alphabétisation, et les pertes simultanées de ressources et de potentiel humains, nous devons impérativement redoubler d'efforts pour réduire d'ici 2015 l'analphabétisme de 50 % par rapport aux taux de 2000 (cible fixée dans l'objectif 4 de l'Éducation pour tous, et d'autres engagements internationaux), l'objectif ultime étant de prévenir et de rompre le cycle de la sous-alphabétisation et de faire en sorte que le monde entier maîtrise la lecture et l'écriture.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à faire en sorte que dans toutes les enquêtes et collectes de données, la maîtrise de la lecture et de l'écriture soit vue comme un système continu ;

- (b) à définir une feuille de route assortie d'objectifs et de délais précis pour relever ce défi, à partir d'évaluations critiques des progrès accomplis, des obstacles rencontrés et des faiblesses mises en lumière ;
- (c) à mobiliser les ressources et les compétences spécialisées internes et externes en vue d'entreprendre à plus grande échelle des programmes d'alphabétisation de portée, de couverture et de qualité accrues, le but étant d'encourager des processus intégraux et à moyen terme, afin que chacun parvienne à maîtriser durablement la lecture et l'écriture ;
- (d) à mettre en place des modes d'alphabétisation qui soient bien conçus et adaptés aux besoins des apprenants, et dotent les participants de savoirs, de qualifications et de compétences fonctionnels et durables, leur donnant les moyens de rester des apprenants tout au long de leur vie, dont les progrès sont constatés par des méthodes et des outils d'évaluation appropriés ;
- (e) à axer les campagnes d'alphabétisation sur les femmes et les populations fortement désavantagées, y compris les peuples autochtones et les prisonniers, veillant globalement à faire bénéficier les populations rurales d'une attention particulière ;
- (f) à fixer, comme point de départ, des indicateurs et des cibles internationaux d'alphabétisation ;
- (g) à examiner systématiquement les progrès et à en rendre compte, en incluant une section spéciale dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, notamment s'agissant des investissements et des ressources, suffisantes ou non, consacrés à l'alphabétisation dans chaque pays et dans le monde ;
- (h) à planifier et réaliser des programmes continus d'éducation, de formation et d'acquisition de qualifications qui aillent au-delà de la simple maîtrise de la lecture et l'écriture, soutenus par un environnement enrichi de maîtrise de l'écrit.

Politiques

12. Les politiques et les mesures législatives en faveur de l'éducation des adultes doivent être complètes, inclusives et intégrées, dans la perspective de l'apprentissage tout au long et dans tous les aspects de la vie, sur la base d'approches à l'échelle du secteur et intersectorielles couvrant et articulant entre elles toutes les composantes de l'apprentissage et de l'éducation.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à définir et réaliser des politiques entièrement financées, des plans judicieusement ciblés et des textes législatifs en faveur de l'alphabétisation des adultes, de l'éducation des jeunes et des adultes, et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- (b) à concevoir des plans d'action spécifiques et concrets en faveur de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, qui s'articulent pleinement avec l'Éducation pour tous, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'avec les autres plans de développement nationaux et régionaux, et avec les activités lancées le cas échéant dans le cadre de l'Initiative LIFE ;
- (c) à veiller à ce que l'apprentissage et l'éducation des adultes soient pris en compte dans l'initiative pour l'unité d'action des Nations Unies ;

- (d) à établir des mécanismes de coordination appropriés, au nombre desquels pourraient figurer des comités de suivi aux travaux desquels seraient associés tous les acteurs de l'apprentissage et de l'éducation des adultes ;
- (e) à mettre en place des structures et mécanismes de reconnaissance, de validation et d'accréditation de toutes les formes d'apprentissage ou d'améliorer ceux qui existent déjà, en établissant des systèmes d'équivalences.

Gouvernance

13. Une bonne gouvernance aide à mettre en œuvre les politiques d'apprentissage et d'éducation des adultes selon des modalités efficaces, transparentes, responsables et équitables. La représentation et la participation de l'ensemble des parties prenantes sont indispensables à la prise en compte des besoins de tous les apprenants, en particulier les plus défavorisés.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à créer et maintenir des mécanismes propres à assurer la participation des pouvoirs publics à tous les niveaux de l'administration, des organisations de la société civile, des partenaires sociaux, du secteur privé, de la collectivité et des organisations d'apprenants adultes à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes ;
- (b) à prendre des mesures de renforcement des capacités afin de faciliter la participation constructive et éclairée des organisations de la société civile, de la collectivité et des organisations d'apprenants adultes, selon le cas, à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes ;
- (c) à promouvoir et soutenir la coopération intersectorielle et interministérielle ;
- (d) à favoriser la coopération transnationale par des projets et des réseaux de partage de savoir-faire et de pratiques novatrices.

Financement

14. L'apprentissage et l'éducation des adultes représentent un précieux investissement produisant des retombées sociales du fait de l'instauration de sociétés plus démocratiques, pacifiques, inclusives, productives, saines et viables. Un important effort financier est indispensable pour assurer la fourniture de services d'apprentissage et d'éducation des adultes de qualité.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à accélérer les progrès en vue de l'application de la recommandation de CONFINTEA V de chercher à consacrer au moins 6 % du PNB à l'éducation, et d'œuvrer à accroître l'investissement dans l'apprentissage et l'éducation des adultes ;
- (b) à augmenter les ressources et les budgets actuellement alloués à l'éducation dans les différents ministères pour réaliser les objectifs d'une stratégie intégrée de l'apprentissage et de l'éducation des adultes ;
- (c) à envisager de lancer de nouveaux programmes transnationaux de financement de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, et d'élargir ceux qui existent, conformément aux axes d'action adoptés au titre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie de l'Union européenne ;

- (d) à créer des incitations propres à mobiliser de nouvelles sources de financement, telles que le secteur privé, les ONG, les communautés et les individus, sans préjudice du respect des principes d'équité et d'inclusion ;
- (e) à investir en priorité dans l'apprentissage tout au long de la vie des femmes, des populations rurales et des personnes handicapées.

À l'appui de ces stratégies, nous demandons à nos partenaires internationaux de développement :

- (f) de tenir leur engagement de combler les déficits financiers qui font obstacle à la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'Éducation pour tous, en particulier les objectifs 3 et 4 (apprentissage des jeunes et des adultes, alphabétisation des adultes) ;
- (g) d'accroître les fonds et l'appui technique accordés à l'alphabétisation, à l'apprentissage et à l'éducation des adultes et d'étudier la possibilité de recourir à d'autres mécanismes de financement comme l'échange de créances ou l'annulation de dettes ;
- (h) d'exiger que les plans du secteur de l'éducation présentés au titre de l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) comprennent des mesures et des investissements crédibles en faveur de l'éducation des adultes.

Participation, inclusion et équité

15. Une éducation inclusive est une condition fondamentale de tout développement humain, social et économique. Doter tous les individus des moyens de développer leurs potentialités contribue fortement à les encourager à vivre ensemble dans l'harmonie et la dignité. Il ne peut y avoir d'exclusion motivée par l'âge, le sexe, l'appartenance à une ethnie, le statut de migrant, la langue, la religion, le handicap, l'appartenance au milieu rural, l'identité ou l'orientation sexuelle, la pauvreté, le déplacement ou l'incarcération. Il importe tout particulièrement de lutter contre les effets cumulatifs de handicaps multiples. Des mesures devraient être prises pour renforcer la motivation et l'accès de tous.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à promouvoir et à faciliter un accès et une participation plus équitables à l'apprentissage et à l'éducation des adultes en renforçant la culture de l'apprentissage et en éliminant les obstacles à cette participation ;
- (b) à promouvoir et à faciliter un accès et une participation plus équitables à l'apprentissage et à l'éducation des adultes moyennant des orientations et des informations ainsi que des activités et programmes bien conçus tels que des semaines de l'apprentissage des adultes et des fêtes de l'apprentissage ;
- (c) à anticiper l'enfermement de groupes identifiables dans une spirale de handicaps multiples, en particulier à un stade précoce de la vie adulte, et à y porter remède ;
- (d) à créer des espaces et centres d'apprentissage communautaires multifonctions et à améliorer l'accès et la participation des femmes à l'éventail complet des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes, en tenant compte de leurs besoins particuliers liés aux aspects de leur existence propres à leur sexe ;
- (e) à appuyer le développement de l'écriture et de l'alphabétisation dans les diverses langues autochtones en élaborant des programmes, méthodes et matériels pertinents qui reconnaissent à sa juste valeur l'utilité des cultures, savoirs et méthodologies autochtones, tout en développant comme il convient l'enseignement de la seconde langue de communication courante ;

- (f) à encourager financièrement la prise en compte systématique des groupes désavantagés (par exemple les populations autochtones, les migrants, les personnes ayant des besoins spéciaux et les habitants des zones rurales) dans toutes les politiques et approches éducatives, ce qui peut inclure la fourniture de programmes gratuits ou subventionnés par l'État, assortis d'incitations telles que bourses d'études, exemption des droits d'inscription et congés de formation rémunérés ;
- (g) à assurer l'éducation des adultes en milieu carcéral à tous les niveaux appropriés ;
- (h) à adopter une approche intégrée globale, y compris un mécanisme pour identifier les parties prenantes et les responsabilités de l'État, en partenariat avec les organisations de la société civile, les acteurs sur le marché du travail, les apprenants et les éducateurs ;
- (i) élaborer des réponses éducatives efficaces à l'intention des migrants et des réfugiés, ce qui sera un axe essentiel du travail de développement.

Qualité

16. La qualité de l'apprentissage et de l'éducation est une pratique et un concept multidimensionnels et globaux qui exigent une attention constante et des efforts de développement continus. Promouvoir une culture de la qualité en matière d'apprentissage des adultes nécessite des méthodes et des contenus pertinents, une évaluation des besoins centrée sur l'apprenant, l'acquisition de compétences et connaissances multiples, la professionnalisation des éducateurs, l'enrichissement des contextes d'apprentissage et l'autonomisation des individus et des communautés.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à élaborer des critères de qualité pour les programmes d'enseignement, les matériels didactiques et les méthodes pédagogiques des activités d'éducation des adultes, en tenant compte des résultats et des mesures d'impact ;
- (b) à reconnaître la diversité et la pluralité des prestataires ;
- (c) à améliorer la formation, le renforcement des capacités, les conditions d'emploi et la professionnalisation des éducateurs d'adultes, notamment par des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, les associations d'enseignants et les organisations de la société civile ;
- (d) à élaborer des critères pour évaluer les résultats de l'apprentissage des adultes à différents niveaux ;
- (e) à mettre en place des indicateurs de qualité précis ;
- (f) à apporter un soutien accru à la conduite de recherches interdisciplinaires systématiques sur l'apprentissage et l'éducation des adultes, que viendront compléter des systèmes de gestion des connaissances assurant la collecte, l'analyse et la diffusion des données et des bonnes pratiques.

Suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action de Belém

17. Forts de notre volonté collective de redynamiser l'apprentissage et l'éducation des adultes dans nos pays et à l'échelle internationale, nous nous engageons à prendre les mesures de responsabilisation et de suivi indiquées ci-après. Nous reconnaissons la nécessité de disposer de données quantitatives et qualitatives valides et fiables pour éclairer la formulation de nos politiques d'apprentissage et d'éducation des adultes. Il est d'une importance capitale pour la réalisation du

Cadre d'action de Belém que nous œuvrions de concert avec nos partenaires en vue de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes permanents d'enregistrement et de suivi aux niveaux national et international.

À ces fins, nous nous engageons :

- (a) à investir dans un processus pour élaborer un ensemble d'indicateurs de données comparables pour l'alphabétisation en tant que continuum ainsi que pour l'éducation des adultes ;
- (b) à collecter et à analyser régulièrement des données et informations relatives à la participation aux programmes d'éducation des adultes et à l'avancement de ces programmes, ventilées par sexe et en fonction d'autres facteurs, en vue de mesurer les changements intervenus au fil du temps et de partager les bonnes pratiques ;
- (c) à mettre en place un mécanisme permanent de suivi afin d'évaluer la réalisation des engagements pris lors de CONFINTEA VI ;
- (d) à recommander l'établissement d'un rapport d'étape triennal en vue de le présenter à l'UNESCO ;
- (e) à créer des mécanismes de suivi régionaux utilisant des données repères et des indicateurs clairs ;
- (f) à présenter un rapport d'étape national pour un examen à mi-parcours des résultats de CONFINTEA VI, qui coïncidera avec l'échéance fixée à 2015 pour la réalisation de l'Éducation pour tous et des Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- (g) à appuyer la coopération Sud-Sud pour le suivi et la réalisation des OMD et de l'EPT dans les domaines de l'alphabétisation des adultes, de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- (h) à assurer le suivi de la collaboration en matière d'éducation des adultes entre les disciplines et les secteurs tels que l'agriculture, la santé et l'emploi.

À l'appui des mesures de contrôle et de suivi prises au niveau international, nous demandons à l'UNESCO et à ses structures :

- (i) d'apporter leur soutien aux États membres en concevant et en mettant sur pied un système de gestion des connaissances librement accessible en vue de la compilation de données et d'études de cas sur les bonnes pratiques, auquel les États membres contribueront eux-mêmes ;
- (j) d'élaborer des directives concernant tous les résultats d'apprentissage, y compris ceux obtenus au moyen de l'apprentissage non formel et informel, pour qu'ils soient reconnus et validés ;
- (k) de coordonner, par l'intermédiaire de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie et en partenariat avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, un processus mondial de suivi chargé d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes et d'en rendre compte à intervalles réguliers ;
- (l) d'établir sur cette base, à intervalles réguliers, un *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* ;

- (m) de réexaminer la *Recommandation de Nairobi sur le développement de l'éducation des adultes* (1976) et d'en actualiser les dispositions d'ici à 2012.

ANNEXE

État des lieux

Faire face aux enjeux mondiaux et aux défis éducatifs

1. L'apprentissage et l'éducation des adultes jouent un rôle décisif face aux enjeux culturels, économiques, politiques et sociaux de notre temps. La mondialisation a créé quantité d'opportunités, parmi lesquelles celle d'apprendre au contact de cultures riches et diverses par-delà les frontières géographiques. Néanmoins, notre époque est marquée par des disparités croissantes. Une grande part des habitants du globe vivent dans la pauvreté, et 43,5 % d'entre eux disposent de moins de deux dollars des États-Unis par jour pour subsister. La majorité des pauvres de la planète se trouve dans les zones rurales. Les déséquilibres démographiques, entre les jeunes populations en pleine expansion du Sud et les populations vieillissantes du Nord, sont exacerbés par la migration à grande échelle des régions pauvres vers les régions riches – à l'intérieur des pays et entre eux – et l'afflux massif de personnes déplacées. Nous devons faire face à des inégalités en matière d'accès à la nourriture, à l'eau et à l'énergie, et la dégradation de l'environnement menace à long terme notre existence même. Aux privations matérielles s'ajoute la pauvreté sur le plan des capacités qui fait obstacle au bon fonctionnement de la société. Le chômage juvénile est la seule perspective qui s'offre à un nombre excessivement élevé d'enfants aujourd'hui, tandis qu'un nombre croissant d'adolescent socialement, économiquement et politiquement « déconnectés » estiment n'avoir pas leur place dans la société.

2. Nous sommes confrontés à des changements structurels des marchés de la production et de l'emploi, à la montée de l'insécurité et des sources d'anxiété dans la vie quotidienne, à des difficultés à nous comprendre les uns les autres, à quoi s'ajoute à présent une crise économique et financière mondiale qui va s'amplifiant. Dans le même temps, la mondialisation et l'économie de la connaissance nous obligent à actualiser nos qualifications et nos compétences et à les adapter à des conditions de travail, des formes d'organisation sociale et des lignes de communication inédites. Ces problèmes, ainsi que nos besoins collectifs et individuels urgents en matière d'apprentissage, ébranlent nos principes et postulats dans ce domaine ainsi que certains aspects des fondements de nos systèmes éducatifs et de nos philosophies bien établis.

3. Dans bien des pays, l'alphabétisation des adultes demeure un défi majeur : 774 millions d'adultes (dont les deux tiers sont des femmes) ne possèdent pas les compétences élémentaires en matière d'écriture et de lecture et il n'y a pas assez de programmes efficaces d'alphabétisation et de formation aux compétences requises dans la vie courante. En Europe, presque un tiers de la main-d'œuvre n'a qu'un niveau d'instruction de fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, alors que les deux tiers des emplois nouveaux exigent des qualifications du niveau du deuxième cycle du secondaire ou d'un niveau supérieur. La majorité de la population de nombre de pays du Sud n'atteint même pas le niveau de l'enseignement primaire. En 2006, quelque 75 millions d'enfants (dont une majorité de filles) avaient abandonné précocement l'école ou n'y étaient jamais allés. Près de la moitié d'entre eux vivaient en Afrique subsaharienne et plus de 80 % étaient des paysans. Les programmes d'études mal adaptés aux besoins de la société, le nombre insuffisant d'éducateurs et, dans certains cas, leur formation médiocre, la rareté des manuels et des méthodes innovants, et des obstacles très divers empêchent les systèmes éducatifs actuels d'offrir des possibilités d'apprentissage de qualité capables de corriger les disparités au sein de nos sociétés.

4. Des efforts internationaux concertés ont été déployés face à ces défis. Des progrès ont été accomplis vers la réalisation des six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) (2000) grâce à la coopération des gouvernements avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations de la société civile, les acteurs privés et les donateurs. Des ressources croissantes ont été mobilisées en faveur de l'éducation primaire universelle dans le cadre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) (2003-2012) soutient la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous

en matière d'alphabétisation à travers des activités de plaidoyer et de sensibilisation organisées partout dans le monde. L'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) est un mécanisme mondial créé dans le cadre de la Décennie pour soutenir les pays où les besoins d'alphabétisation sont les plus grands. Deux des Objectifs du Millénaire pour le développement (2000) ont expressément trait à l'éducation : assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des sexes. Néanmoins, aucun de ces efforts n'assigne à l'apprentissage et à l'éducation des adultes un rôle qui aille au-delà de l'alphabétisation de base et de l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante. Fait encourageant, la Décennie pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) a défini un vaste mandat dans lequel l'apprentissage et l'éducation des adultes peuvent occuper une place extrêmement visible.

5. L'apprentissage et l'éducation des adultes apportent une réponse décisive et nécessaire aux défis auxquels nous sommes confrontés. Ils sont un rouage essentiel d'un système holistique et général d'apprentissage et d'éducation tout au long de la vie qui intègre les formes d'apprentissage formelles, non formelles et informelles et qui prend en charge, de manière explicite ou implicite, les jeunes comme les adultes. En dernière analyse, l'apprentissage et l'éducation des adultes visent à offrir des contextes et des processus d'apprentissage attrayants et attentifs aux besoins d'adultes appelés à être des citoyens actifs. Il s'agit de former des individus indépendants et autonomes, capables de construire et reconstruire leur vie dans des cultures, des sociétés et des économies complexes et en pleine évolution – dans le cadre du travail, de la famille et dans la sphère communautaire et sociale. La nécessité d'occuper successivement différents types d'emplois au cours de sa vie, l'adaptation à des contextes nouveaux à laquelle obligent les déplacements de population ou les migrations, l'importance de l'esprit d'entreprise et la capacité d'améliorer sans cesse la qualité de la vie sont des réalités socioéconomiques, parmi d'autres, qui exigent toutes un apprentissage continu, tout au long de la vie adulte. L'apprentissage et l'éducation des adultes apportent des compétences spécifiques, mais sont aussi un moyen essentiel de renforcer la confiance en soi et l'estime de soi et de conforter le sens de l'identité et l'esprit d'entraide.

6. On estime aujourd'hui que, pour chaque année où le niveau d'instruction moyen de la population adulte s'accroît, le taux de croissance économique à long terme s'élève de 3,7 % et le revenu par habitant progresse de 6 %. Néanmoins, l'apprentissage et l'éducation des adultes sont bien plus qu'un poste de dépenses sociales ou une ligne budgétaire. Ils sont un investissement dans l'espoir en l'avenir.

Les progrès accomplis en matière d'apprentissage et d'éducation des adultes depuis CONFINTEA V

7. Les rapports nationaux présentés par 154 États membres en vue de CONFINTEA VI et les discussions consacrées aux pratiques efficaces pendant les conférences régionales préparatoires ont mis en lumière un certain nombre de progrès et d'innovations dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, considéré dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie. Outre l'actuelle Stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie mise en place par l'Union européenne en l'an 2000, ainsi que les politiques nationales correspondantes dans les États membres, quelques États membres du Sud ont adopté une politique et une législation d'ensemble en faveur de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, que certains ont inscrit dans leur constitution. Des approches systématiques de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, guidés par des plans directeurs, sont en cours d'élaboration, et certaines réformes feront date.

8. Plusieurs États membres ont réactivé et accéléré leurs plans, programmes et campagnes d'alphabétisation. De 2000 à 2006, les taux d'alphabétisme des adultes ont progressé dans l'ensemble du monde, passant de 76 à 84 %. Les progrès ont été particulièrement marqués dans les pays en développement. Certains gouvernements ont cherché activement à coopérer avec la société civile en vue de proposer, dans le cadre d'approches telles que le « *faire-faire* », des possibilités d'apprentissage non formel très variées sur le plan des contenus, des objectifs et des groupes cibles. L'offre d'éducation non formelle s'est diversifiée, en abordant des sujets tels que

les droits de l'homme, la citoyenneté, la démocratie, l'autonomisation de la femme, la prévention du VIH, la santé, la protection de l'environnement et le développement durable. Des manifestations de plaidoyers telles que semaines de l'éducation des adultes ou fêtes de l'apprentissage, et des mouvements de grande ampleur, qui rassemblent par exemple les villes ou les régions promouvant l'apprentissage, contribuent de manière importante à faire avancer l'apprentissage et à l'éducation des adultes.

9. On observe dans les États membres des signes convaincants et une reconnaissance accrue des retombées positives d'un apprentissage et d'une éducation des adultes attentifs à la problématique de l'égalité des sexes, en particulier pour les femmes. Les technologies de l'information et des communications et l'apprentissage ouvert et à distance gagnent du terrain et permettent peu à peu de répondre aux besoins spécifiques d'apprenants qui, hier encore, étaient exclus. Les politiques nationales recourent de plus en plus à l'enseignement dans la langue maternelle dans les contextes multilingues et multiculturels, même si ces politiques ne s'inscrivent dans un effort d'ensemble que dans quelques pays seulement.

10. Des systèmes d'information, de documentation, de suivi et d'évaluation des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes ont vu le jour. Des instruments et mécanismes efficaces de reconnaissance, de validation et d'accréditation de ces programmes se mettent peu à peu en place, y compris des organismes et procédures d'assurance qualité. On constate que la création de synergies entre types d'apprentissage et d'éducation formels, non formels et informels permet aux apprenants comme aux systèmes éducatifs d'obtenir de meilleurs résultats dans la mesure où il en résulte une utilisation plus efficace des ressources et des compétences existantes.

11. Des initiatives décisives fondées sur une alliance de l'État avec des institutions majeures de la société civile, le secteur des entreprises et les associations de travailleurs sont très bénéfiques pour l'éducation des adultes. Les partenariats public-privé et la coopération Sud-Sud ou triangulaire donnent des résultats tangibles s'agissant de créer une nouvelle forme d'apprentissage des adultes au service du développement durable, de la paix et de la démocratie. Les organes et organismes régionaux et supranationaux sont un facteur essentiel de transformation, qui influence l'État et complète son action.

Les défis de l'apprentissage et de l'éducation des adultes

12. En dépit de ces avancées, les rapports nationaux et le *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* établis en vue de CONFINTEA VI mettent en évidence de nouveaux défis sociaux et éducatifs venant s'ajouter aux problèmes existants, dont certains se sont entre-temps aggravés, aux niveaux national, régional et mondial. Point crucial, l'espoir que nous allions reconstruire et renforcer l'apprentissage et l'éducation des adultes à la suite de CONFINTEA V ne s'est pas matérialisé.

13. Le rôle et la place de l'apprentissage et de l'éducation des adultes dans l'apprentissage tout au long de la vie continue d'être minimisé. Dans le même temps, des politiques relevant d'autres domaines que l'éducation n'ont pas reconnu ni intégré les contributions spécifiques que l'apprentissage et l'éducation des adultes peuvent apporter au développement économique, social et humain en général. Le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes demeure fragmenté. Les efforts de plaidoyer se dispersent sur de multiples fronts, et la crédibilité des politiques est affaiblie du fait même de la nature extrêmement disparate de l'apprentissage et de l'éducation des adultes qu'il est difficile de rattacher clairement à un quelconque champ d'action sociale. L'absence fréquente de l'éducation des adultes dans les priorités des organismes gouvernementaux va de pair avec une coopération interministérielle quasi inexistante, des structures organisationnelles insuffisantes et la faiblesse des liens entre l'éducation (formelle et non formelle) et les autres secteurs. S'agissant de la reconnaissance et de l'accréditation des activités d'apprentissage, les mécanismes nationaux et les initiatives internationales privilégient indûment les qualifications et compétences sanctionnées par les systèmes formels, et ne s'intéressent que rarement à l'apprentissage non formel, informel et expérientiel. Le décalage

entre la formulation d'une politique et son application se creuse lorsque cette politique est élaborée de manière isolée, sans participation ni concours extérieurs (des agents de terrain et des établissements d'enseignement supérieur), ni l'intervention d'autres organisations d'éducateurs de jeunes et d'adultes.

14. Les efforts de planification financière à long terme nécessaires pour que l'apprentissage et l'éducation des adultes contribuent de manière significative à la construction de l'avenir sont insuffisants et inadéquats. Qui plus est, la tendance actuelle à une décentralisation toujours plus poussée de la prise de décision n'est pas toujours accompagnée par des allocations financières adéquates ou par une délégation appropriée des responsabilités budgétaires. L'apprentissage et l'éducation des adultes ne figurent pas en bonne place dans les stratégies d'aide des donateurs internationaux et n'ont pas fait l'objet d'efforts de coordination et d'harmonisation soutenus de la part des bailleurs de fonds. L'apprentissage et l'éducation des adultes n'ont guère, jusqu'ici, clairement bénéficié des mesures d'allègement de la dette.

15. Malgré la diversification croissante des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes, l'accent est mis aujourd'hui avant tout sur l'enseignement et la formation professionnels. Des approches mieux intégrées de l'apprentissage et de l'éducation des adultes appréhendant le développement sous tous ses aspects (économique, durable, collectif et individuel) font défaut. Les initiatives visant à prendre systématiquement en compte la problématique de l'égalité des sexes n'ont pas toujours abouti à des programmes plus pertinents favorisant une participation accrue des femmes. De même, rares sont les programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes qui sont attentifs aux besoins des groupes autochtones, des populations rurales et des migrants. Le contenu des programmes et les pratiques ne reflètent pas la diversité des apprenants, du point de vue de l'âge, du sexe, du milieu culturel, du statut économique, des besoins particuliers - y compris ceux qui sont liés à des handicaps - et de la langue. Peu de pays ont adopté une politique multilinguiste cohérente qui encourage l'utilisation de la langue maternelle, pourtant souvent essentielle pour créer un environnement propice à l'apprentissage, s'agissant en particulier des langues autochtones et/ou minoritaires.

16. Mentionnés au mieux en termes très généraux, l'apprentissage et l'éducation des adultes n'ont droit qu'à quelques lignes dans nombre d'agendas et de recommandations internationaux relatifs à l'éducation, où ils sont souvent conçus comme synonymes d'acquisition des compétences de base en lecture et en écriture. Or, l'alphabétisation revêt indiscutablement une immense importance, et l'ampleur toujours considérable du défi qu'elle représente fait ressortir le caractère cruellement inadéquat des mesures et initiatives lancées au cours de ces dernières années. La persistance de taux d'analphabétisme élevés conduit à se demander si les gouvernements et les organisations internationales ont fait un effort politique et financier suffisant.

17. Le manque de possibilités de professionnalisation et de formation des éducateurs a eu des effets négatifs sur la qualité des services d'apprentissage et d'éducation des adultes, de même que l'appauvrissement des moyens mis en œuvre, sur le plan de l'équipement matériel, des manuels et des programmes. Il est rare que les besoins soient évalués et des recherches systématiques menées à bien au cours de la planification en vue de déterminer quels sont les contenus, les méthodes pédagogiques, les modes d'organisation et les structures d'appui les mieux adaptés. Les mécanismes de suivi, d'évaluation et de contrôle rétroactif de la qualité ne sont pas non plus monnaie courante dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes. Lorsqu'ils existent, la difficulté de trouver le juste équilibre entre qualité et quantité en limite le degré de sophistication.

18. Le présent **État des lieux** constitue un exposé des raisons qui motivent les recommandations et les stratégies énoncées ci-dessus dans le **Cadre d'action de Belém**.